



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/2/L.26/Rev.1
24 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Deuxième session
Point 2 de l'ordre du jour

**MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE
«CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Afrique du Sud, Algérie, Bénin*, Cameroun, Cuba, Ghana, Jamahiriya arabe libyenne*,
Lesotho*, Mali, Soudan* et Zimbabwe* : projet de décision**

**4/... Rectification du statut du Comité des droits économiques, sociaux
et culturels**

Le Conseil des droits de l'homme, rappelant la résolution 1985/17 du Conseil économique et social du 28 mai 1985 instituant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, décide d'engager à sa quatrième session un processus visant, conformément au droit international et en particulier au droit international des traités, à rectifier le statut juridique du Comité des droits économiques, sociaux et culturels en vue de le mettre sur le même plan que tous les autres organes de suivi des traités.

* États non membres du Conseil.